



# PROCÈS-VERBAL

X<sup>e</sup> Assemblée générale  
de l'AIIST

Koweït City – KOWEÏT  
16 novembre 2016

La X<sup>e</sup> Assemblée générale de l'AIIST (Association Internationale des Services du Trésor) s'est tenue à Koweït City (Koweït), le mercredi 16 novembre 2016.

Vingt-et-un pays ont été présents ou représentés :

- l'**Algérie**, par Mme Amel REMADNA EP. AOUIDAD,
- le **Bénin**, par M. Biwègnon Armand Thierry DOSSA,
- le **Burkina Faso**, par Mme Aminata OUEDRAOGO SEMDE,
- le **Cameroun**, par M. Bachirou MOHAMADOU,
- l'**Union des Comores**, par M. Mohamed HAMDI,
- le **Congo**, par M. Henri LOUNDOU,
- la **Côte d'Ivoire**, représentée - pouvoir donné par M. Lassina FOFANA à M. Daouda SEMBENE (Sénégal),
- la **France**, par Mme Sylvie STUREL,
- le **Gabon**, par M. Blaise ALLELA,
- **Haïti**, par M. Jean Donat ANDRE,
- la **Hongrie**, par Dr Jozsef DANCSÓ,
- le **Koweït**, par M. Jamal ALSAHLI,
- **Madagascar**, par M. Tianamandimby RAJAONARIVONY RAMANOEL,
- le **Mali**, par M. Sidi Al Moctar OUMAR,
- le **Maroc**, par M. Noureddine BENSOUDA,
- la **Mauritanie**, par M. Lemine DHEBHLY,
- le **Niger**, par M. Boulama MAMANE,
- le **Sénégal**, par M. Daouda SEMBENE,
- le **Togo**, par M. Yerima Mashoud AMADOU,
- l'**Ukraine**, par Mme Tetiana SLIUZ,
- le **Vietnam**, par M. Hong Ha NGUYEN.

Absents : Djibouti, Guinée, Liban, RCA, RDC, Serbie, Tchad, Tunisie.

La liste de présence à l'Assemblée générale est jointe en annexe 1.

Le Président de l'AIIST, **M. Jamal ALSAHLI**, (Koweït), ouvre la séance à 9h05.

Le Président précise que l'Assemblée générale se tient conformément aux dispositions des statuts. Il constate que le quorum du tiers des membres présents ou représentés est atteint afin que l'Assemblée générale puisse valablement délibérer.

Il remercie les membres de leur présence à l'Assemblée générale et au colloque.

Le Secrétaire général remercie également les membres de leur présence et leur souhaite la bienvenue à Koweït City. Il demande si les membres veulent ajouter des points à l'ordre du jour. La France indique qu'elle souhaite aborder, conjointement avec le Maroc, la question de l'avenir de l'association et de l'évolution du Secrétariat général. Le Secrétaire général ajoute ce point à l'ordre du jour, qui sera examiné en « Questions diverses ».

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés et le Secrétaire général en donne la lecture.

Préambule : rappel des décisions prises par l'Assemblée générale en 2015 et le Bureau exécutif en 2016

1. Le rapport d'activité 2016
2. Le rapport financier 2015 et le rapport du Commissaire aux comptes
3. L'arrêté provisoire des comptes au 30 septembre 2016
4. Les questions abordées par le Bureau exécutif
  - 4.1. Arriérés de cotisations : mise en œuvre du barème de sanctions (pour information)
  - 4.2. Communication
  - 4.3. Sécurité des participants lors des actions
5. Les perspectives de travail pour 2017
  - 5.1. Organisation du colloque et de l'Assemblée générale
  - 5.2. Organisation du séminaire thématique
  - 5.3. Appel à candidatures pour l'accueil des prochaines actions
6. Questions statutaires
  - 6.1. Renouvellement du Bureau exécutif
  - 6.2. Reconduction du Commissaire aux comptes
7. Questions diverses
  - Réflexions sur l'évolution du Secrétariat général

Préambule : rappel des décisions prises par l'Assemblée générale en 2015 et le Bureau exécutif en 2016.

Lors de l'Assemblée générale de l'AIIST, qui s'est tenue le 18 novembre 2015 à Dakar (Sénégal), les décisions suivantes ont été prises :

- approbation de la situation des comptes de l'exercice 2014 arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- approbation des comptes arrêtés provisoirement au 30 septembre 2015 ;
- organisation du colloque 2016 au Koweït ;
- organisation du séminaire thématique au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ;
- élection d'un nouveau Bureau exécutif ;
- approbation, avec effet immédiat, de sanctions graduelles concernant les pays reliquataires ;
- approbation de l'engagement, par les pays membres, de prendre en charge les frais des nuitées de leurs délégués annulées après la date limite fixée par l'établissement hôtelier et facturées à l'Association ;
- approbation de résilier l'adhésion de la Slovénie et de la Croatie ;
- approbation d'avancer d'un mois la date du colloque à la deuxième quinzaine du mois d'octobre ;
- approbation d'engager les démarches pour un partenariat avec le Pôle « Stratégies de développement et Finances publiques » du PNUD ;
- approbation d'examiner la mise en place future d'un séminaire commun CREDAF-AIIST, en fonction du thème ;
- approbation d'accueillir un stagiaire en renfort de la structure.

Le Bureau exécutif, réuni le 18 juillet 2016 à Paris, a pris les décisions suivantes, à soumettre à l'Assemblée générale, portant sur :

- le thème du colloque 2016 : « Les apports de la dématérialisation pour l'exercice des missions des services du Trésor » ;
- le thème du séminaire thématique 2017, relatif à la gestion de trésorerie ;
- le thème du colloque 2017, relatif à la gestion de la paye ;
- la rénovation du site Internet ;
- l'élaboration d'un cahier des charges spécifique sur la sécurité physique des participants lors des actions.

## 1. Rapport d'activité 2015

### ❖ Séminaire thématique

Organisé en partenariat avec la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique d'Haïti, le séminaire s'est tenu les 11 et 12 juillet 2016 et a porté sur « le rôle des services du Trésor dans la gestion de la dette publique ». Animé par des experts de haut niveau, il a été plébiscité par les 37 participants issus de 14 pays membres.

Le Secrétaire général renouvelle ses vifs remerciements à Haïti pour la qualité de l'organisation, et aux animateurs de la France (DGFIP et Agence France Trésor) et du Sénégal pour celle de leur animation.

### ❖ Colloque annuel

Ce colloque, organisé du 14 au 16 novembre 2016, a porté sur « les apports de la dématérialisation pour l'exercice des missions du Trésor ». Cet événement a réuni 65 délégués issus de 21 pays membres et de 2 organisations internationales (Banque mondiale et FMI). Par ailleurs, la qualité des travaux et la richesse des débats ont été soulignées par les participants lors des premiers retours « à chaud ».

Le Secrétaire général remercie et félicite **M. ALSAHLI**, ainsi que le comité d'organisation, pour la qualité de l'accueil et de l'organisation du colloque, qui a grandement contribué à la réussite de cet événement.

### ❖ Communication

#### ➤ Site Internet

Le Secrétaire général informe les participants de la rénovation du site Internet à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association (cf. *infra* §4.2).

#### ➤ Plaquette

Ce document est élaboré en versions française et anglaise, sous forme papier et dématérialisée. Cette dernière est actualisée en temps réel.

En outre, une brochure célébrant les 10 ans de l'Association a été élaborée, en versions française et anglaise, et distribuée aux participants pour accompagner la remise de la médaille des 10 ans offerte par le Koweït.

#### ➤ Compte Twitter (@AIST\_Tresor)

Moyen de communication moderne, Twitter est destiné à faciliter la diffusion d'informations auprès des membres de l'AIST. Les pays membres sont invités à s'y connecter pour s'informer et enrichir les informations qu'ils souhaitent diffuser au sein de l'AIST.

### ❖ Adhésion et perspectives d'élargissement

Le Secrétaire général précise que les contacts noués avec les administrations de divers pays (Pologne, Burundi, Guinée équatoriale) ne se sont pas concrétisés par de nouvelles adhésions.

## 2. Rapport financier 2015 et rapport du Commissaire aux comptes

La comptabilité de l'Association est tenue selon le principe des recettes perçues et des dépenses payées (ou encaissements et décaissements). Conformément à l'article 18 du règlement intérieur de l'Association, le Secrétaire général est le Trésorier de l'Association. Il tient la comptabilité sur un Livre-journal et centralise les écritures.

Après la présentation des rapports (joint au présent compte rendu – cf. annexes 2 et 3), le Président sollicite l'avis des membres.

Au titre de l'exercice 2015, l'Association a dégagé un bénéfice de 7 834,52 €.

Le Secrétaire général explique que le Cambodge avait une cotisation due en 2014 (année de sa résiliation) s'élevant à 2 000,00 €. Cette résiliation a été validée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale de Dakar (2015). Eu égard aux difficultés de recouvrement de cette cotisation, il propose d'annuler cette dette. En l'absence d'observation, ce point est approuvé par les membres.

Il remercie ensuite vivement, d'une part, la France qui héberge l'Association dans les locaux de la DGFIP, prend en charge les salaires du Secrétariat général et tous les frais afférents à la reprographie et, d'autre part, le Koweït pour son extrême générosité dans l'organisation du colloque et l'accueil des délégations.

Après discussions et demandes de précisions au Secrétaire général, l'Assemblée générale est appelée à voter sur la résolution n° 1 :

**Résolution n°1** : A l'unanimité, quitus est donné au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2015 et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont approuvés.

### 3. Arrêté provisoire des comptes au 30 septembre 2016

A l'occasion de la présentation des comptes (cf. annexe 4), le Secrétaire général rappelle l'importance de s'acquitter des cotisations dans les délais impartis, pour la bonne organisation des actions, et invite les pays retardataires à régulariser leur situation.

Après quelques échanges, la question des cotisations et de leurs arriérés étant prévue au point suivant, l'Assemblée générale est appelée à voter sur la résolution n° 2 :

**Résolution n°2** : A l'unanimité, les comptes arrêtés provisoirement au 30 septembre 2016 sont approuvés.

### 4. Questions abordées par le Bureau exécutif (BE)

#### 4.1 Arriérés de cotisations

A la date du colloque, les arriérés de cotisations (hors année 2016) s'élèvent à 53 050,56 € et concernent quatre pays. Le Secrétaire général explique que des mises en demeure mensuelles sont adressées aux pays reliquataires et que des plans de règlement sont proposés aux pays en situation de crise économique et/ou politique.

Afin de trouver une réponse appropriée à cette question des arriérés qui impacte significativement les finances de l'association, les membres de l'Assemblée générale (AG du 16 novembre 2015 à Dakar) ont validé des mesures graduelles et proportionnées pour sanctionner les pays reliquataires, selon l'échelle rappelée ci-dessous :

- 1. en deçà de 3 années d'arriérés : participation aux actions de l'AIST sans prise en charge des frais, mais droit de vote conservé ;
- 2. au-delà de 3 années d'arriérés : participation aux actions de l'AIST sans prise en charge des frais et droit de vote retiré ;
- 3. après 5 années d'arriérés : suspension de l'adhésion avec suspension des cotisations et interdiction de participation aux actions ;
- 4. La reprise de l'adhésion est possible après une suspension, sous condition de régularisation des arriérés de cotisations ;
- 5. Un plan de règlement, proposé par le Secrétaire général et approuvé, signé et respecté par le pays reliquataire, suspend l'application des mesures énoncées ci-dessus.

Quatre pays sont ainsi concernés par ces nouvelles mesures :

- **Guinée et RCA** : ces deux pays ont 3 années de cotisations non payées ; en conséquence, ils peuvent participer aux actions de l'AIST sans prise en charge des frais et leur droit de vote est conservé ;
- **Djibouti et Tchad** : ces pays ont respectivement 5 et 9 années de cotisations non payées ; en conséquence, leur adhésion et leurs cotisations sont suspendues et la participation aux actions leur est interdite.

Le Secrétaire général prendra toutes les dispositions utiles pour informer ces pays.

Après de nombreux échanges sur l'appréciation des sanctions à appliquer, l'Assemblée générale est appelée à voter sur la résolution n° 3 :

**Résolution n°3** : L'Assemblée générale approuve à l'unanimité l'application des mesures à ces quatre pays.

## 4.2 Communication

Après accord du Président de l'AIIST lors de la mission préparatoire effectuée en mars 2016 par le Secrétaire général et à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association, il a été proposé de rénover le site Internet.

Dans cette perspective, un prestataire a été contacté (le devis s'élève à 2 700 € TTC). Les membres du Bureau exécutif ont approuvé, lors de leur réunion du 18 juillet dernier, la rénovation du site pour une meilleure communication. Le Secrétaire général insiste sur la nécessité d'alimenter régulièrement le site et demande aux pays membres d'adresser la documentation à diffuser, le cas échéant, auprès des membres.

**M. BENSOUDA** (Maroc) appuie cette proposition et souligne l'importance d'enrichir régulièrement le site par des informations communiquées par les pays. Il invite les membres à diffuser leur information avec des liens.

L'Assemblée générale est appelée à voter sur la résolution n° 4 :

**Résolution n°4 :** L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la rénovation du site Internet.

## 4.3 Sécurité des participants lors des actions

Le Secrétaire général rappelle que le cahier des charges comporte un paragraphe sur la sécurité des délégués, mais que les membres du Bureau exécutif, compte tenu du contexte international, ont souhaité que ce point soit renforcé. Il propose aux membres de l'Assemblée générale de travailler avec des professionnels de la sécurité pour élaborer un cahier des charges adapté.

**Mme STUREL** (France) souligne l'importance de se professionnaliser face à la survenue d'événements imprévisibles. Elle propose au Secrétaire général de se rapprocher du Centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International afin de s'inspirer de son modus operandi. Elle précise en outre qu'un livret sur la sécurité a été édité par le Centre de crise et que celui-ci pourrait être utilisé comme base de travail par l'AIIST.

L'Assemblée générale est appelée à voter sur la résolution n° 5 :

**Résolution n°5 :** L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la démarche de modification du cahier des charges pour y apporter des mesures plus précises en matière de sécurité lors des actions de l'AIIST.

## 5. Perspectives de travail pour 2017

### 5.1. Organisation du colloque et de l'Assemblée générale

La candidature du Congo pour organiser le colloque 2017 a été validée par l'Assemblée générale de Dakar en 2015. En conséquence, la présidence étant confiée de droit au pays organisateur du colloque de l'année suivante, celle-ci sera exercée par le Congo à l'issue du colloque du Koweït, conformément aux statuts.

Le thème du colloque : « la gestion de la paye (et des pensions) : système de gestion informatique intégré ou non, contrôles internes ? » a été proposé lors de la réunion du Bureau exécutif du 18 juillet 2016 et est soumis à l'avis des membres de l'Assemblée générale.

Il a en outre été proposé d'avancer d'un mois la date du colloque et de l'organiser la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois d'octobre.

L'Assemblée générale est appelée à voter sur la résolution n° 6 :

**Résolution n°6 :** L'Assemblée générale approuve à l'unanimité :

- l'organisation du colloque 2017 par le Congo, qui succède au Koweït pour assurer la présidence de l'AIIST, conformément aux statuts ;
- la proposition de thème suivante : « la gestion de la paye (et des pensions) : système de gestion informatique intégré ou non, contrôles internes ? » ;
- la tenue du colloque 2017 au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois d'octobre.

## 5.2. Organisation du séminaire thématique

Le Secrétaire général rappelle que l'Algérie accueillera le séminaire thématique au premier semestre 2017, par décision de l'Assemblée générale du 18 novembre 2015 à Dakar. La candidature du pays a été confirmée par un courrier de l'autorité de tutelle remis le 16 novembre 2016 par le représentant du Directeur général de la Comptabilité.

La date n'est pas arrêtée mais le pays hôte propose la tenue du séminaire après le Ramadan, à partir du 15 juillet. Cette période pose un certain nombre de difficultés logistiques et la majorité des membres préfère que le séminaire soit organisé au plus tard début juillet.

Le Koweït avait proposé un thème sur les flux de trésorerie et la gestion financière qui n'avait pas été retenu pour le colloque mais que les membres du Bureau proposaient d'être traité dans le cadre d'un séminaire comme suit : « Comment optimiser la gestion de Trésorerie ? ». Le Secrétaire général demande aux membres de l'Assemblée générale s'ils ont des observations à formuler.

**Mme STUREL** (France) explique que ce thème ne relève pas de la Direction générale des Finances publiques et que cela complique la recherche d'experts. Elle pourra cependant s'adresser à l'Agence France Trésor.

**M. BENSOUA** (Maroc) s'aligne sur la position de la France.

Après discussions, l'Assemblée générale est appelée à voter sur la résolution n°7 :

**Résolution n°7 :** L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité, l'organisation d'un séminaire thématique en Algérie au premier semestre 2017 (début juillet au plus tard), sur le thème : « Comment optimiser la gestion de Trésorerie ? ».

## 5.3. Appel à candidatures pour l'accueil de prochaines actions

Dans un souci d'anticipation et de bonne préparation des actions, les pays sont appelés à se porter candidats pour accueillir les prochaines actions de l'AIIST. Cela permet une meilleure lisibilité dans les perspectives de travail futures d'une part, et de pallier l'éventuelle défaillance d'un pays candidat d'autre part.

Le Secrétaire général recense les candidatures retenues par décision de l'Assemblée générale de Dakar en 2015 pour les prochaines actions :

### ➤ Colloque

- ✓ 2017 : République du Congo.

La Mauritanie confirme sa candidature pour organiser le colloque en 2018 et se propose d'être suppléant pour 2017 en cas de besoin. **M. LOUNDOU** (Congo) réaffirme que le Congo organisera bien le colloque 2017.

**M. BENSOUA** (Maroc) demande quels sont les pays qui n'ont jamais organisé d'évènement et si l'un deux pourrait se substituer au pays organisant le colloque en cas de défaillance de celui-ci.

**Mme OUEDRAOGO SEMDE** (Burkina Faso) précise que son pays n'a jusqu'alors organisé aucune action ; elle en référera au Directeur général à son retour.

**M. SEMBENE** (Sénégal) explique que la préparation d'un colloque est longue et qu'il est difficile de trouver un pays suppléant. Il souhaite une candidature ferme.

### ➤ Séminaire thématique

- ✓ 2017 : Algérie ;
- ✓ 2018 : Vietnam ;
- ✓ 2019 : Hongrie.

Le Secrétaire général rappelle que les candidatures de chaque pays doivent être confirmées par un courrier de l'autorité de tutelle. L'Assemblée générale est appelée à voter sur la résolution n°8 :

**Résolution n°8 :** L'Assemblée générale valide, à l'unanimité, la candidature de la Mauritanie pour l'organisation du colloque 2018.

## 6. Questions statutaires

### 6.1. Renouvellement du Bureau exécutif (BE)

Le Secrétaire général rappelle que, conformément aux statuts de l'AIST, un renouvellement partiel du Bureau exécutif est effectué lors de ce colloque. La présidence de l'AIST est confiée de droit au pays qui organisera le colloque 2017, en l'occurrence le Congo.

Les deux vice-présidences seront assurées par le Koweït (organisateur du colloque de 2016) et le Sénégal (organisateur du colloque de 2015).

Deux postes d'administrateurs sont soumis au vote de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général rappelle que tout pays membre peut être candidat, dans la mesure où la qualité de membre s'accompagne de l'ensemble des droits et obligations prévus par les statuts, dont le paiement des cotisations.

Madagascar quitte la vice-présidence qu'elle assurait jusqu'à présent en tant qu'organisateur du colloque 2014 et se porte candidat pour un nouveau mandat en tant qu'administrateur.

La Côte d'Ivoire ne se représente pas et quitte le Bureau exécutif.

Après divers échanges, la Mauritanie qui avait proposé sa candidature la retire.

L'Assemblée générale est appelée à voter sur la résolution n°9 :

**Résolution n°9 :** L'Assemblée générale élit Madagascar (15 voix) et la Hongrie (15 voix) à l'unanimité aux postes d'administrateurs.

### 6.2. Reconduction du Commissaire aux comptes

Il est proposé de reconduire le mandat de **M. ROUSSEAU**.

**Résolution n°10 :** L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité, la reconduction de **M. ROUSSEAU** dans ses fonctions de Commissaire aux comptes de l'AIST.

## 7. Questions diverses

### ➤ Réflexions sur l'évolution du Secrétariat général

La France s'est interrogée avec le Maroc sur le devenir du Secrétariat général de l'AIST.

#### 1. Les raisons de cette réflexion

La fusion des deux Secrétariats généraux (CREDAF et AIST) en 2011 a considérablement accru la charge de travail du Secrétaire général et bridé le développement de l'AIST.

En effet, le CREDAF organise 7 événements annuels (1 colloque, 3 séminaires de directeurs, 1 séminaire de formation de formateurs et 2 réunions de groupe de travail). En outre, plusieurs partenariats avec diverses organisations internationales ont été signés et le CREDAF, représenté par son Secrétaire général, est de plus en plus sollicité pour participer à divers événements internationaux.

L'AIST organise seulement 2 événements annuels. Eu égard au nombre de pays membres et de sujets relatifs à la Comptabilité publique et au Trésor, il serait souhaitable d'organiser davantage d'actions, afin de développer de l'expertise et de mutualiser les expériences au sein de l'Association. A l'instar du CREDAF, le Secrétariat général pourrait rechercher des partenariats avec d'autres organisations ou institutions (ex : FONDAFIP, Universités...).

**Mme STUREL** (France) rappelle l'engagement pérenne de la France au sein de l'AIST. La DGFIP met à la disposition du Secrétariat général d'importants moyens, aussi bien en termes financiers qu'en termes d'expertise, et ne peut en assumer davantage, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint. Au-delà de l'aspect budgétaire, après 10 ans, il semble intéressant de partager le secrétariat avec un autre pays, à l'image de ce qui existe déjà pour la présidence tournante.

En accord avec **M. BENSOUDA** (Maroc), elle exprime le souhait de la France de renforcer le Secrétariat général avec un Secrétaire général adjoint pour donner les moyens à l'association de se développer et d'en internationaliser le fonctionnement.

## 2. Les bénéfices attendus de l'évolution du Secrétariat général

La mise en place d'un Secrétaire général adjoint permettrait :

- de mettre en exergue le caractère international de l'Association dans la gouvernance ;
- d'organiser plus d'actions concrètes, notamment des séminaires ;
- d'élaborer des guides pratiques (à l'instar du CREDAF) et de les mettre à la disposition des pays membres ;
- de disposer de moyens financiers et humains supplémentaires ;
- de nouer des partenariats pour renforcer sa visibilité et élargir ses compétences.

## 3 Discussions

Une majorité de délégués s'accorde sur la nécessité de faire évoluer l'association, après dix ans d'existence, dans un contexte d'internationalisation croissante des échanges et de besoin de mutualiser les expériences et expertise.

**M. BENSOUDA** (Maroc) appuie la proposition de maintenir le siège du Secrétariat général à Paris et de renforcer la structure par un Secrétaire général adjoint, désigné par un pays membre. Ce pays pourrait également pendre en charge certaines dépenses (ex : déplacements, logistique...). Il suggère un mandat d'une durée déterminée (4 ans), éventuellement renouvelable.

Il précise que le Maroc entretient des relations privilégiées avec la FONDAFIP, institution indépendante qui a pour objet de soutenir et développer la recherche en finances publiques et fiscalité en France et à l'étranger, dont le siège est basé à Paris.

Il propose la candidature du Maroc pour mettre à la disposition de l'AIIST un Secrétaire général adjoint.

**M. SEMBENE** (Sénégal) fait une proposition en trois points :

- 1/ voter une résolution de remerciements appuyés en faveur de la France, pour saluer son action essentielle dans la vie de l'AIIST et ses efforts permanents pour soutenir l'association au plus haut niveau ;
- 2/ conserver le siège du Secrétariat général à Paris, avec un Secrétaire général adjoint ;
- 3/ élargir le Bureau exécutif à plus de quatre administrateurs, pour une meilleure représentativité et une plus grande diversité dans la gouvernance.

Cette proposition nécessite la révision des statuts sur les deux derniers points (création d'un poste de Secrétaire général adjoint et augmentation du nombre d'administrateurs).

Tous les pays appuient la proposition du Sénégal de saluer l'action de la France tout au long de ces dix ans. Ils la remercient vivement pour son soutien continu, en termes de ressources tant humaines (mise à disposition du Secrétariat général et fourniture régulière d'experts) que financières. Le Secrétaire général se joint à ces chaleureux remerciements et souligne l'appui constant et précieux de la DGFIP auprès du Secrétariat général.

**M. RAJAONARIVONY RAMANOEL** (Madagascar) est favorable à la mise en place d'un Secrétaire général adjoint à titre permanent, afin d'assurer une certaine continuité et approuve la candidature du Maroc.

**M. DANCZO** (Hongrie) soutient la proposition de la France et du Maroc, ainsi que le Vietnam et le Koweït.

Les membres s'accordent également sur la nécessité d'élargir le Bureau exécutif pour permettre à un nombre plus important de pays de participer à la gouvernance de l'association.

Après de nombreux échanges, l'Assemblée générale est appelée à voter sur les résolutions n°11 et 12 proposées par **M. SEMBENE** (Sénégal) :

**Résolution n°11:** A l'unanimité, l'Assemblée générale adresse ses plus vifs remerciements à la France et aux Secrétaires généraux qui se sont succédé depuis la création de l'AIIST.

**Résolution n°12 :** A l'unanimité, l'Assemblée générale se prononce en faveur de :

- la création d'un poste de Secrétaire général adjoint, dont le mandat sera de 4 ans renouvelable. Le premier poste de Secrétaire général adjoint sera confié au Maroc ;
- l'élargissement du Bureau exécutif à six administrateurs (au lieu de quatre).

Un texte modifiant les statuts sera soumis à l'avis des membres du Bureau exécutif lors de la prochaine réunion de Bureau et voté (après amendements éventuels) en Assemblée générale. Il prévoira la mise en œuvre concrète de la présente décision (lieu de résidence, fonctions et répartition des tâches entre le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, durée des mandats, conditions de renouvellement...).

**M. ANDRE** (Haïti) demande pour quelles raisons les ressources budgétaires mises à disposition de l'AIIST par la France ne sont pas mentionnées.

Dans un souci de transparence, **Mme STUREL** (France) propose de faire figurer le montant global annuel alloué pour le fonctionnement de l'AIIST par la France à compter du prochain exercice.

**M. Hong Ha NGUYEN** (Vietnam) intervient pour suggérer d'ores et déjà deux thèmes en vue de la préparation du séminaire que son pays organisera en 2018 :

- ✓ l'application de la technologie de l'information pour le développement et l'informatisation des services du Trésor (gouvernance des systèmes d'information) ;
- ✓ le rôle du Trésor dans le contrôle des investissements publics.

Ce point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour, les membres ont décidé de ne pas se prononcer immédiatement pour se laisser le temps de la réflexion. Il est rappelé que le choix du thème est fait collégialement, en réunion de Bureau puis en Assemblée générale. Les délégués ont donc convenu d'adresser leurs propositions au Secrétaire général, celles-ci seront examinées par les membres du Bureau exécutif lors de sa prochaine réunion annuelle en juin 2017. Le choix du thème sera ensuite soumis à la validation de l'Assemblée générale.

Le Président, **M. ALSAHLI** réitère ses remerciements aux membres de l'Assemblée générale et au Secrétariat général pour leur soutien pendant son mandat et félicite le nouveau Président, **M. LOUNDOU**, pour son élection. Le nouveau Président remercie à son tour les membres de l'Assemblée générale et leur donne rendez-vous à Brazzaville pour le colloque 2017.

Les débats étant clos, la séance est levée à 11h15.



**Xe colloque annuel**  
**Ministère des Finances du Koweït**  
**Koweït city – KOWEÏT – du 14 au 16 novembre 2016**  
**Assemblée générale 2016**



Pays	Représentant de l'administration	Signature
ALGERIE	M. Mohamed Larbi GHANEM, représenté par Mme REMADNA EP. AOUIDAD Amel	
BENIN	M. Job OLOU représenté par M. DOSSA Biwègnon Armand Thierry	
BURKINA FASO	M. Naby Abraham OUATTARA, représenté par Mme OUEDRAOGO SEMDE Aminata	
CAMEROUN	M Sylvester MOH TONGONGHO représenté par M. MOHAMADOU Bachirou	
COMORES	M. Mohamed HAMDY	
CONGO	M. Henri LOUNDOU	
CÔTE D'IVOIRE	M. Lassina FOFANA	Représenté par M. Sembene (Sénégal) - Pouvoir
DJIBOUTI	M. Hassan MOUMIN DAHER	Absent
FRANCE	M. Bruno PARENT représenté par Mme Sylvie STUREL	
GABON	M. Sosthène OSSOUNGOU représenté par M. Blaise ALLELA	
GUINEE	M. Mamadi DIANE	Absent
HAÏTI	M. Pierre Eroid ETIENNE représenté par M. Jean Donat ANDRE	
HONGRIE	Dr. József DANCSÓ	
KOWEÏT	M. Jamal ALSAHLI	
LIBAN	M. Alain BIFANI	Absent
MADAGASCAR	M. Tianamandimby RAJAONARIVONY RAMANOEL	
MALI	M. Sidi Almoctar OUMAR	

Pays	Représentant de l'administration	Signature
MAROC	M. Noureddine BENSOUDA	<del>M. B.</del>
MAURITANIE	M. Lemine DHEHBY	M. Dhehby
NIGER	M. Souleymane ZOURKALEINI, représenté par M. BOULAMA Mamane	Boulama
RCA	M. Mahamat ABAKAR	Absent
RDC	M. Adolphe BILOLO KANGODIE	Absent
SENEGAL	M. Daouda SEMBENE	<del>M. Sembene</del>
SERBIE	Mme Svetlana LJUBICIC	Absent
TCHAD	M. Bechir Adoum DAYE ZERE	Absent
TOGO	M. Yerima Mashoud AMADOU	Présent -
TUNISIE	Mme Noura DOUGUI	Absent
UKRAINE	Mme SLIUZ Tetiana	TLU
VIETNAM	M. NGUYEN Hong Ha	Nguyen
AIST	M. Didier CORNILLET	-
AIST	M. Laurent ROUSSEAU	-
AIST	Mme Cristel VOLPI	-

**Rapport financier au 31/12/2015**  
**Exercice comptable du 01/01/2015 au 31/12/2015**

**1- Le compte de résultat de l'AIST.**

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) au 31 décembre 2015, date de clôture de l'exercice.

<b>Compte de résultat AIST</b>			
<b>exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015</b>			
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Achats non stockés de matières et de fournitures	230,94 €	Produit des cotisations	73 829,30 €
Frais de colloque annuel	39 301,59 €	Autres produits	396,81 €
Frais de séminaire thématique	21 105,34 €		
Déplacements, missions et réceptions	757,09 €		
Services bancaires	415,41 €		
Charges diverses de gestion courante	4 581,22 €		
Résultat (bénéfice)	7 834,52 €		
<b>Total</b>	<b>74 226,11 €</b>	<b>Total</b>	<b>74 226,11 €</b>

L'excédent des produits encaissés (74 226,11 €) sur les charges payées au cours de l'exercice (66 391,59 €) permet de dégager **un bénéfice de 7 834,52 €**.

- **Les produits encaissés et comptabilisés**

- **Le produit des cotisations**

Pour l'année 2015, le montant total des cotisations attendues représentait **77 000 €**.

Les cotisations 2015 ont été appelées auprès des pays membres, le 4 janvier 2015, avec une échéance de paiement fixée au 31 mars 2015.

En comptabilité, le produit des cotisations perçues du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 s'élève à **73 829,30 €**, au sein duquel il convient de distinguer les cotisations de l'exercice, celles qui concernent le règlement de cotisations antérieures et celles payées d'avance.

• <b>Les cotisations des exercices antérieurs payées en 2015</b>	<b>2 322,94 €</b>
1. versement en 2015 du solde de la cotisation 2012 d'Haïti ;	748,50 €
2. versement de 3 074,44 € en 2015 par la République Centrafricaine correspondant aux cotisations 2015 (1 500,00 €), 2014 (1 500,00 €) et un paiement partiel de 74,44 € à déduire de la cotisation due au titre de 2013 (1 500,00 €).	1 574,44 €

- **Les cotisations payées d'avance en 2015 pour des exercices futurs** **7 624,99 €**  
5 000,00 €
- 3. versement en 2015 des cotisations 2016 et 2017 de la Côte d'Ivoire ;
- 4. versement en 2015 de la cotisation 2016 de l'Union des Comores (la cotisation étant de 2 000,00 €, le pays bénéficie à ce jour d'une avance sur cotisation d'un montant de 1 249,99 € ; cf. infra). 2 624,99 €

Il en résulte que les cotisations 2015 encaissées au cours de l'exercice 2015 s'établissent à 63 881,37 € (73 829,30 € - 7 624,99 € - 2 322,94 €).

- **Les cotisations 2015 payées en avance au cours des exercices antérieurs et comptabilisées au cours de ces exercices** **4 500,00 €**
- 5. versement en 2013 de la cotisation 2015 de la Côte d'Ivoire ; 2 500,00 €
- 6. versement en 2014 de la cotisation 2015 (2 000,00 €) de l'Union des Comores et d'une avance de 625,00 € sur les cotisations futures. 2 000,00 €

Ainsi, le total des cotisations acquittées au titre de l'année 2015 est de 68 381,37 € (63 881,37 € + 4 500,00 €) et, pour cette année, 4 pays doivent 8 500,00 €. La différence (77 000 € - 68 381,37 € - 8 500 €, soit 118,63 €) correspond aux frais bancaires.

Après des relances mensuelles opérées toute l'année, un dernier rappel a été effectué le 24 décembre 2015 pour 3 pays qui n'avaient pas encore procédé au paiement de leur cotisation 2015 (1 pays ayant adressé un courriel au secrétariat général pour l'informer de l'imminence du paiement).

A cette date, les arriérés de cotisation (antérieurs à l'année 2015) s'établissent comme suit par année :

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
1								2 000	2 000
2					1 500	3 000	2 500	2 500	9 500
3							1 500	1 500	3 000
4				1 500	1 500		1 425,56		4 425,56
5	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	2 625	2 000	2 000	14 125
<b>Total</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>3 000</b>	<b>4 500</b>	<b>5 625</b>	<b>7 426</b>	<b>8 000</b>	<b>33 050,56</b>

Le total des cotisations impayées au 31 décembre 2015 s'élève donc à 41 664,19 € (33 050,56 € + 8 618,63 €).

Eu égard aux difficultés de recouvrement de la cotisation 2014 du Cambodge (pays 1) qui a résilié son adhésion à l'association, il est proposé d'annuler la dette de 2 000,00 €.

- **Les autres produits**

Il s'agit des intérêts produits par le livret A (placement réglementé) pour un montant de 396,81 €.

- **Les charges payées et comptabilisées**

Outre les achats non stockés de matières et de fournitures (230,94 €), les principales dépenses payées en 2015 se répartissent comme suit :

• <b>Frais de colloque annuel</b>	<b>39 301,59 €</b>
7. Frais engagés pour le 8 <sup>e</sup> colloque annuel qui s'est tenu du 10 au 13 novembre 2014 à Antananarivo (Madagascar). Ces frais correspondent à l'achat de cartables pour un montant total de 1 789,80 € et au règlement de la transcription des débats pour un montant de 1 710,00 € ;	3 499,80 €
8. Frais afférents au 9 <sup>e</sup> colloque annuel qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2015 à Dakar (Sénégal) :	35 801,79 €
1. Deux missions préparatoires effectuées à Dakar par le Secrétaire général, du 18 au 21 janvier 2015 et du 20 au 24 septembre 2015. Les frais y afférents comprennent les déplacements (transferts aéroport en taxi), le séjour et la restauration du Secrétaire général pour un montant total de 1 761,06 € ;	
2. Frais d'hébergement / restauration à l'hôtel King Fahd (18 590,00 €) ;	
3. Frais d'interprétariat et prestations techniques (11 085,59 €) ;	
4. Frais de déplacement du secrétariat général (4 000,52 €) ;	
5. Frais divers (364,62 €).	
• <b>Frais de séminaire thématique du 17 au 18 juin 2015 à Rabat (Maroc)</b>	<b>21 105,34 €</b>
9. Frais engagés dans le cadre de la réunion préparatoire (20 avril 2015 à Paris, France) comprenant les frais de restauration des animateurs et du Secrétaire général ainsi que les frais d'hébergement de l'animateur du Sénégal (2 nuitées 19 et 20 avril) ;	256,99 €
10. Achat des billets d'avion (aller et retour Paris-Rabat) et transferts aéroport en taxi du Secrétaire général et de la chargée de mission ;	895,16 €
11. Accueil résidentiel du séminaire (frais d'hébergement des délégués et du secrétariat général, frais de restauration, frais de location et équipement des salles de travail, frais de commission de service bancaire) ;	14 134,04 €
12. Frais d'interprétariat français-anglais ;	4 351,07 €
13. Frais de traduction français-anglais.	1 468,08 €
• <b>Frais de déplacement, de mission et de réception</b>	<b>757,09 €</b>
14. Achat de présents pour des Directeurs généraux ;	39,09 €
15. Remboursement des frais de déplacement du Mans à Paris engagés par le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa participation à la réunion du Bureau exécutif le <u>30 juin 2014</u> ;	84,00 €

16. Remboursement des frais de déplacement du Mans à Paris engagés par le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa participation à la réunion du Bureau exécutif le <u>26 juin 2015</u> ;	134,00 €
17. Frais d'interprétariat français-ukrainien dans le cadre de la réunion de Bureau qui s'est déroulée le 26 juin 2015.	500,00 €
<b>• Frais de services bancaires</b>	<b>415,41 €</b>
18. Frais bancaires facturés par la Caisse des Dépôts, teneur d'un compte courant de l'association (commissions de gestion de compte bancaire, frais de carte bancaire, commissions sur opérations de change, frais de tenue de compte...);	279,41 €
19. Frais bancaires facturés à l'AIST par le Crédit Agricole (cotisation annuelle de la carte bancaire).	136,00 €
<b>• Charges diverses de gestion courante</b>	<b>4 581,22 €</b>
20. Frais d'hébergement du site Internet de l'AIST et d'abonnement à la messagerie professionnelle de l'AIST auprès de l'opérateur « Orange » ;	71,28 €
21. Frais de restauration du Secrétaire général et du graphiste dans le cadre de l'élaboration de la plaquette des 10 ans de l'AIST (2016) ;	45,00 €
22. Remboursement, au bénéfice du CREDAF, du solde de la quote-part de l'AIST relative aux dépenses communes pour le fonctionnement du Secrétariat général (un acompte de 2 975,22 € avait été versé le 29 décembre 2014) ;	4 300,84 €
23. Frais de restauration du Secrétaire général et d'une délégation mauritanienne (juin).	164,10 €

## 2- Le bilan de l'AIST.

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale à la date du 31 décembre 2015.

	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2015
<b>ACTIF</b>		
1- Disponibilités		
Compte bancaire CDC*	21 511,60 €	28 754,74 €
Compte courant CA**	2 546,78 €	2 761,33 €
Caisse	148,74 €	128,76 €
2- Compte épargne		
Compte livret A – CA**	44 296,22 €	44 693,03 €
<b>Total</b>	<b>68 503,34 €</b>	<b>76 337,86 €</b>
<b>PASSIF</b>		
1- Report à nouveau		
Solde créditeur	66 177,78 €	68 503,34 €
2- Débit différé		
Solde		
3- Résultat de l'exercice		
Résultat	2 325,56 €	7 834,52 €
<b>Total</b>	<b>68 503,34 €</b>	<b>76 337,86 €</b>

\* CDC : Caisse des Dépôts

\*\* CA : Crédit Agricole

Association Internationale des Services du Trésor  
(AIST)

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2016

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Après avoir procédé au rapprochement des pièces justificatives et des renseignements comptables, ainsi que constaté la bonne tenue, l'exactitude et la sincérité des comptes, je propose à l'Assemblée Générale l'adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2015, lesquels font apparaître un total au bilan de 76 337,86 € et un bénéfice de 7 834,52 €.

Le Commissaire aux comptes,



Laurent ROUSSEAU

## Rapport financier intermédiaire au 30/09/2016 Exercice comptable du 01/01/2016 au 31/12/2016

### 3- Le compte de résultat intermédiaire de l'AIST.

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) au 30 septembre 2016.

<b>Compte de résultat AIST exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016</b>			
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Achat d'études et de prestations de services	1 380,00 €	Produit des cotisations	56 731,98 €
Frais de colloque annuel	9 461,51 €	Autres produits exceptionnels	47,09 €
Frais de séminaire thématique	28 977,21 €		
Services bancaires	486,60 €		
Charges diverses de gestion courante	53,62 €		
Résultat (bénéfice)	16 420,13 €		
<b>Total</b>	<b>56 779,07 €</b>	<b>Total</b>	<b>56 779,07 €</b>

L'excédent des produits encaissés (56 779,07 €) sur les charges payées au cours de l'exercice (40 358,94 €) permet de dégager **un résultat intermédiaire qui est bénéficiaire pour 16 420,13 €.**

- **Les produits encaissés et comptabilisés**

- **Le produit des cotisations**

Pour l'année 2016, le montant total des cotisations attendues représente **73 500 €**.

Les cotisations 2016 ont été appelées auprès des pays membres, le 29 décembre 2015, avec une échéance de paiement fixée au 31 mars 2016.

***En comptabilité, le produit des cotisations perçues du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016 s'élève à 56 731,98 €, au sein duquel il convient de distinguer les cotisations de l'exercice, celles qui concernent le règlement de cotisations antérieures et celles payées d'avance.***

- **Les cotisations des exercices antérieurs payées en 2016** **2 500,00 €**
  - 24. versement en 2016 de la cotisation 2015 de l'Ukraine ; 2 500,00 €

- **Les cotisations payées d'avance en 2016 pour des exercices futurs** **1 524,49 €**
- 25. versement de la cotisation 2017 de l'Union des Comores (la cotisation étant de 2 000,00 €, le pays a versé 1 524,49 € par avance).

**Il en résulte que les cotisations 2016 encaissées au cours de l'exercice 2016 s'établissent à 52 707,49 € (56 731,98 € - 2 500,00 € - 1 524,49 €).**

- **Les cotisations 2016 payées en avance au cours des exercices antérieurs et comptabilisées au cours de ces exercices** **4 500,00 €**
- 26. versement en 2015 de la cotisation 2016 de la Côte d'Ivoire ; 2 500,00 €
- 27. versement en 2015 d'une somme de 2 624,99 €, par l'Union des Comores, dont 2 000,00 € au titre de la cotisation 2016 et 624,99 € à valoir sur la cotisation 2017. 2 000,00 €

Le montant des cotisations 2016 payées en avance s'élève donc à 4 500,00 €.

Ainsi, le total des cotisations 2016 acquittées au 30 septembre 2016 est de 57 207,49 € (52 707,49 € + 4 500,00 €) et, pour cette année, 6 pays doivent 16 000,00 €. La différence (73 500,00 € - 57 207,49 € - 16 000 €, soit 292,51 €) correspond aux frais bancaires.

Après des relances mensuelles, un dernier rappel a été effectué le 26 août 2016 pour les pays qui n'avaient pas encore procédé au paiement de leur cotisation 2016.

Au 30 septembre 2016, les arriérés de cotisation (antérieurs à l'année 2016) s'établissent comme suit par année :

Pays	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2013	2 014	2 015	Total
1					1 500	3 000	2 500	2 500	2 500	<b>12 000</b>
2							1 500	1 500	1 500	<b>4 500</b>
3				1 500	1 500		1 425,56			<b>4 425,56</b>
4	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	2 625	2 000	2 000	2 000	<b>16 125</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>3 000</b>	<b>4 500</b>	<b>5 625</b>	<b>7 426</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>37 050,56</b>

Le total des cotisations impayées au 30 septembre 2016 s'élève donc à 53 050,56 € (37 050,56 € + 16 000 €).

- Les produits exceptionnels

Le montant total des produits exceptionnels s'élève à 47,09 €.

Une somme de 47,09 € a été virée par le CREDAF sur le compte CDC de l'AIST au titre de la régularisation des dépenses communes CREDAF-AIST pour 2015.

- **Les charges payées et comptabilisées**

**Les principales dépenses payées en 2016 se répartissent comme suit :**

- Achat d'études et de prestations de services **1 380,00 €**
- 1. Acompte versé pour la création du site Internet de l'AIST et son logotype. 1 380,00 €

• <b>Frais de colloque annuel</b>	<b>9 461,51 €</b>
28. Frais engagés pour le 10 <sup>e</sup> colloque annuel qui se tiendra au Koweït (14-16 novembre 2016).	5 030,65 €
1. Frais de déplacement (avion aller-retour Paris-Koweït-city) du Secrétaire général dans le cadre de la mission préparatoire (mars 2016) au 10 <sup>e</sup> colloque annuel ;	
2. Frais de déplacement (avion aller-retour Paris-Koweït-city) dans le cadre du 10 <sup>e</sup> colloque annuel (Secrétaire général, Chargée de mission et Commissaire aux comptes).	
29. Frais afférents au 9 <sup>e</sup> colloque annuel qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2015 à Dakar (Sénégal) :	4 430,86 €
1. Travaux de traduction français – anglais ;	
2. Transcriptions audio.	
• <b>Frais de séminaire thématique du 11 au 12 juillet 2016 à Port-au-Prince (Haïti)</b>	<b>28 977,21 €</b>
30. Frais engagés dans le cadre de la réunion préparatoire (18-20 avril 2016 à Paris, France) comprenant les frais d'hébergement des deux animateurs ;	453,45 €
1. Achat du billet d'avion (aller-retour Paris-Port-au-Prince) du Secrétaire général ;	1 990,04 €
2. Accueil résidentiel du séminaire (frais d'hébergement des délégués et du secrétariat général, frais de restauration, frais de location et équipement des salles de travail, frais de commission de service bancaire) ;	17 474,10 €
3. Frais d'interprétariat français-anglais et prestations techniques.	9 059,62 €
• <b>Frais de services bancaires</b>	<b>486,60 €</b>
31. Frais bancaires facturés par la Caisse des Dépôts, teneur d'un compte courant de l'association (commissions de gestion de compte bancaire, frais de carte bancaire, commissions sur opérations de change, frais de tenue de compte...).	486,60 €
• <b>Charges diverses de gestion courante</b>	<b>53,62 €</b>
32. Frais d'hébergement du site Internet de l'AIST et d'abonnement à la messagerie professionnelle de l'AIST auprès de l'opérateur « Orange » ;	47,52 €
33. Achat bouteilles d'eau + gobelets dans le cadre de la réunion de Bureau du 18 juillet 2016.	6,10 €

#### 4- Le bilan intermédiaire de l'AIST.

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale à la date du 30 septembre 2016.

	Situation au 31/12/2015	Situation au 30/09/2016
<b>ACTIF</b>		
1- Disponibilités		
Compte bancaire CDC*	28 754,74 €	19 292,47 €
Compte courant CA**	2 761,33 €	28 497,84 €
Caisse	128,76 €	223,23 €
2- Compte épargne		
Compte livret A – CA**	44 693,03 €	47 193,03 €
<b>Total</b>	<b>76 337,86 €</b>	<b>95 206,57 €</b>
<b>PASSIF</b>		
1- Report à nouveau		
Solde créditeur	68 503,34 €	76 337,86 €
2- Débit différé		
Compte CDC		1 899,94
Compte CA		548,64
2- Résultat de l'exercice		
Résultat	7 834,52 €	16 420,13 €
<b>Total</b>	<b>76 337,86 €</b>	<b>95 206,57 €</b>

\* CDC : Caisse des Dépôts

\*\* CA : Crédit Agricole